



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Communiqué #1**  
Embargo 17h30

**LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC RIVE NORD  
MODIFIE SON PROJET DE PGMR SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE**

**DE NOUVELLES MESURES POUR FACILITER LA PARTICIPATION ET LA  
CONSULTATION PERMANENTE DE LA POPULATION ET DES ENTREPRISES**

(Québec, le 26 février 2004) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) rend public aujourd’hui les modifications apportées à son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la partie nord de son territoire qui comprend la ville de Québec et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans.

Le projet de PGMR modifié tient compte des propositions des personnes, des entreprises et des organismes entendues en consultation publique et colligées dans le rapport de la commission d’audiences publiques intitulé «Une vision axée sur les ressources».

La plupart des mémoires ont souligné l’importance de mettre l’emphase sur la hiérarchie des « 3RVE », cette approche qui privilégie d’abord la réduction des résidus à la source, puis le réemploi et la valorisation par le recyclage et le compostage avant l’élimination des déchets ultimes. Plusieurs ont souhaité la mise en place de mesures qui facilitent la tâche aux citoyens et aux entreprises afin d’augmenter leur participation.

Parmi les modifications apportées au PGMR pour faciliter la participation de la population on relève :

- Plus de souplesse dans le choix des contenants de collecte
- Des suggestions par le biais d’un site Internet pour la réduction à la source
- La création d’un bottin des ressources pour le réemploi accessibles par Internet
- L’accès des citoyens de toutes les municipalités du territoire à tous les Éco-Centres
- Le service de collecte sélective gratuit aux écoles
- L’accès aux dépôts permanents de résidus domestiques dangereux (RDD) pour les petits commerces et petites institutions
- Le soutien financier aux entreprises d’économie sociale actives dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles
- La formation de comité de vigilance sociale pour tous les équipements d’élimination
- Le suivi de l’avancement de la mise en oeuvre du PGMR et des résultats atteint par un comité communautaire constitué de représentants des municipalités, des groupes et entreprises actifs dans le milieu et de citoyens.

De plus, afin que le suivi de la mise en œuvre du PGMR soit une démarche ouverte et participative, elle entend mettre sur pied un comité communautaire de suivi et elle s’engage à diffuser largement les résultats des bilans.

Enfin, la CMQ utilisera les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement pour faire le point, à tous les cinq ans, sur l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs et sur l'évolution des technologies alternatives de valorisation et d'élimination. Un premier bilan sera réalisé et rendu public en 2008.

30 -

Renseignements : Benoit Massicotte  
Coordonnateur aux communications et aux consultations  
Communauté métropolitaine de Québec  
(418) 641 6250 poste 1210